



## **Politique mondiale anticorruption** **Date de prise d'effet : 1<sup>er</sup> juillet 2017**

### **Introduction**

21st Century Fox (la « Société ») s'engage à mener ses activités au niveau mondial en toute intégrité et transparence, et en totale conformité avec les lois anticorruption des pays ou dans lesquels elle exerce ses activités. En plus de s'appliquer à nos principes et à notre philosophie d'affaires, plusieurs juridictions où nous faisons affaire cherchent activement à poursuivre les violations de la loi anticorruption. Les détails concernant les lois anticorruption peuvent varier d'une juridiction à l'autre. Cette politique ne repose pas uniquement sur la loi anticorruption d'une juridiction en particulier. Elle tente plutôt de fournir des directives et des exemples clairs pour aider tous les employés et agents de la Société à s'assurer que leurs activités d'affaires sont en règle avec nos principes fondamentaux, qui vont de pair avec les objectifs de toutes les lois : nous n'offrons aucun pot-de-vin, nous ne participons à aucune corruption, et nous agissons avec intégrité en respectant nos relations financières et d'affaires. Bien sûr, nos employés doivent également toujours suivre les exigences ou les restrictions légales imposées par les lois de la juridiction où ils exercent leurs activités. Si vous avez des questions concernant la loi applicable, vous devriez vous renseigner auprès du département juridique de votre entreprise ou du département juridique de 21CF.

La Société attend et exige l'application de ces lois et des principes décrits dans la présente Politique, qui vient compléter les directives légales et éthiques contenues dans nos Règles de conduite professionnelle.

### **Qui la présente Politique concerne-t-elle?**

Cette Politique s'applique à l'échelle mondiale, à chaque directeur, responsable et employé de la Société, et à ses filiales et divisions détenues majoritairement, ainsi qu'aux tierces parties agissant au nom de la Société et de ses filiales détenues majoritairement. (Reportez-vous à la section ci-après au sujet des risques posés par les tierces parties.). En outre, votre entité peut appliquer des restrictions ou des directives supplémentaires que vous devez également lire et respecter.

### **Quelle est cette politique?**

La Société interdit formellement la corruption sous toutes ses formes. Concrètement, vous ne devez pas proposer, promettre de donner ou donner, directement ou indirectement, toute chose de valeur si le but est d'influencer abusivement le destinataire pour qu'il agisse ou n'agisse pas afin de fournir un avantage ou bénéfice commercial à la Société, ses filiales ou toute autre partie. Vous ne pouvez pas vous livrer à la corruption publique d'un représentant du gouvernement ou à la corruption commerciale de parties privées. (Reportez-vous aux définitions fixées ci-dessous de

(i) chose de valeur, (ii) corruption publique, (iii) qui est un représentant du gouvernement et (iv) corruption commerciale.). Personne dans la Société n'a l'autorité pour vous ordonner d'enfreindre la présente Politique.

### **Qu'est-ce qu'une « chose de valeur »?**

La corruption ne prend pas nécessairement la forme d'argent ou d'un objet physique. La corruption peut également avoir la forme, par exemple, d'une faveur, comme l'embauche d'un membre de la famille du destinataire visé ou une contribution à une organisation caritative qu'il affectionne. La corruption peut également prendre la forme d'une générosité inappropriée ou de marques d'hospitalité trop fréquentes. Si on vous a demandé ou que vous avez l'intention de donner quelque chose de valeur, demandez-vous si la divulgation du cadeau serait source d'embarras ou de problèmes pour vous ou pour la Société.

### **Qu'est-ce que la corruption publique?**

Dans le cadre de la présente Politique, la corruption publique est la corruption de tout représentant du gouvernement. Vous devez observer scrupuleusement les directives de la présente Politique concernant toute interaction avec des représentants gouvernementaux. Les lois et les réglementations sont souvent plus strictes lorsque l'autre partie est un représentant du gouvernement; les cadeaux et les marques d'hospitalité pouvant être parfaitement acceptables entre des parties privées peuvent être complètement interdites lorsque l'autre partie est un représentant du gouvernement. Même de petits cadeaux offerts à ces personnes peuvent être illicites, selon la juridiction.

Des exemples possibles de corruption publique sont le fait de donner un cadeau, de l'argent ou toute autre chose de valeur afin de convaincre un représentant du gouvernement d'exercer son pouvoir pour attribuer une licence, un permis ou une autorisation; pour accorder un traitement de faveur en matière d'impôts ou de droits de douane; ou pour mettre fin à un contrôle fiscal planifié.

Avec les représentants du gouvernement, soyez particulièrement vigilant du danger des paiements via un intermédiaire, où une tierce partie reçoit les choses de valeur destinées en réalité au représentant et les transmet à ce dernier par son entremise. Les risques généraux associés à ces tierces parties sont développés ci-après. Cependant, toute situation où la Société envisagerait d'engager un tiers pour qu'il agisse en tant qu'agent afin de représenter la Société concernant une décision gouvernementale quelle qu'elle soit (par exemple, l'obtention d'une licence ou d'un permis) peut, en soi, représenter un risque significatif. Dans de telles situations, vous devez avertir et obtenir l'accord préalable d'engager la tierce partie auprès du département juridique de votre entité ou de 21st Century Fox.

### **Qu'est-ce qu'un représentant du gouvernement?**

Dans le cadre de la présente Politique, toutes les personnes suivantes seront considérées comme des représentants du gouvernement : un dirigeant ou employé d'un gouvernement ou d'une organisation internationale publique (y compris tout département ou toute agence); une personne agissant avec des prérogatives officielles au nom d'un gouvernement ou d'une organisation internationale publique (y compris tout département ou toute agence), un responsable, directeur ou employé d'une entité appartenant à l'État ou de toute autre entité détenue ou contrôlée par un gouvernement; un membre de la famille royale; un membre de l'organe législatif; un fonctionnaire militaire; un responsable ou un employé d'un parti politique; et un candidat à un poste politique.

N'oubliez jamais qu'une entité, pour laquelle le gouvernement ne détient que des intérêts minoritaires ou ne contrôle pas la gestion, peut néanmoins être considérée comme « contrôlée par le gouvernement ». Si un gouvernement détient la gestion ou une participation dans l'entité avec laquelle vous traitez, consultez le département juridique afin qu'il vous guide.

N'oubliez pas non plus que quelqu'un qui serait normalement un représentant du gouvernement dans un pays pourrait très bien avoir ce statut dans un autre pays. Par exemple, des pilotes de ligne, des docteurs en médecine et même des journalistes reporters peuvent être considérés comme des représentants du gouvernement dans le cadre des lois anticorruption si la ligne aérienne, l'hôpital ou le journal pour lequel ils travaillent est détenu ou contrôlé par le gouvernement. En cas de doute quant au fait qu'une personne est un représentant du gouvernement ou non, consultez le département juridique afin qu'il vous guide.

### **Qu'est-ce que la corruption commerciale?**

La corruption commerciale est la corruption d'une partie privée et non pas d'un représentant du gouvernement. Il s'agit généralement de la corruption d'un employé ou de l'agent d'une autre personne ou encore d'une société afin d'obtenir ou de conserver un avantage commercial de son employeur ou directeur. Souvenez-vous que l'autre société compte sur ses employés afin qu'ils agissent dans son meilleur intérêt, et la corruption est une entrave à ce devoir. Si votre action entraîne de la part de l'autre agent ou employé des agissements de mauvaise foi ou un abus de confiance envers son employeur ou son supérieur, cela peut être considéré comme de la corruption commerciale. Par conséquent, vous ne pouvez pas proposer, promettre ou donner une chose de valeur à une autre personne pour l'influencer ou la remercier de remplir ses fonctions de manière abusive envers son employeur ou supérieur. De même, il est interdit de donner quelque chose de valeur si vous savez que le destinataire n'est pas autorisé à la recevoir ou qu'il serait inconvenant qu'il l'accepte.

Un exemple possible de corruption commerciale serait le fait de donner un cadeau en secret ou un pot-de-vin pour persuader un directeur du service des approvisionnements d'acheter, au nom de sa société, un bien ou un service proposé par la société de la personne corruptrice. Souvenez-vous que la corruption commerciale n'est

pas limitée aux personnes de hiérarchie inférieure. Des pots-de-vin sont parfois payés à des dirigeants pour les convaincre d'engager leur société dans une série d'actions bénéfiques pour le corrupteur. La clé pour comprendre la corruption commerciale est le biaisement des responsabilités d'une personne envers sa société.

### **Pourquoi devons-nous nous soucier des risques posés par les tierces parties?**

La Société, ses filiales et ses divisions détenues majoritairement, et leurs responsables, directeurs et employés peuvent être tenus légalement responsables des actions de partenaires, fournisseurs, agents, vendeurs ou d'autres tierces parties. Même si la Société n'a autorisé aucune action illicite, la Société s'expose néanmoins à des conséquences juridiques et sur sa réputation. Souvenez-vous toujours qu'une tierce partie ne peut pas réaliser un paiement au nom de la Société que la Société elle-même ne peut pas réaliser directement et qu'un pot-de-vin payé par une tierce partie au bénéfice de la Société pourrait très bien être considéré comme un pot-de-vin payé par la Société.

En conséquence, les employés doivent connaître les risques potentiels associés au recours à des tierces parties et doivent prendre toutes les précautions nécessaires avant de les engager. De nombreux types de précautions nécessaires peuvent être pris, selon les risques posés par les circonstances et incluent, sans s'y limiter, les actions suivantes :

- vérification sur le passé ou références d'autres clients;
- recherches sur Internet et dans des bases de données commerciales;
- obtention d'une certification de la tierce partie attestant qu'elle respectera les normes anticorruption de la Société;
- insertion de stipulations légales dans des contrats écrits pour assurer le respect de la loi et clauses de résiliation pour la Société en cas de non-respect de la tierce partie;
- obligation de l'agent de suivre une formation anticorruption;
- conduite d'audits;
- vérification que toute condition et tout montant de compensation proposés sont raisonnables et appropriés pour les services devant être fournis.

Le type de précaution nécessaire que vous devrez prendre variera selon la situation. Certains pays sont connus pour être plus corrompus et présenteront, par conséquent, un plus grand risque de corruption. En outre, certaines relations s'avèrent plus risquées que d'autres. Par exemple, une tierce partie embauchée pour agir au nom de la Société peut constituer un risque considérable, alors qu'une tierce partie qui nous vend un produit fini de manière indépendante n'en constituera probablement pas. Vous devez toujours prendre les précautions nécessaires compte tenu du degré de risque existant au vu des circonstances.

Voici ci-dessous quelques exemples de relations à haut risque avec des tierces parties :

- L'agent est engagé pour agir au nom de la Société.
- L'agent est engagé pour interagir avec des représentants du gouvernement.
- L'agent est engagé dans un pays à haut risque.
- L'agent est un nouveau partenaire n'ayant jamais travaillé avec la Société.

Voici à présent quelques exemples de situations avec des tierces parties où vous devez être particulièrement vigilant :

- des demandes, exigences ou suggestions par ou au nom d'un représentant du gouvernement afin qu'un agent local donné soit engagé à quelque fin que ce soit, notamment si cet agent n'a pas d'expertise ou d'expérience dans la région ou la profession;
- une tierce partie étant un parent proche ou ayant une relation privilégiée avec un représentant du gouvernement, notamment un représentant dont les responsabilités ou l'autorité inclut la prise de décisions affectant l'activité de la Société;
- une tierce partie étant un parent proche ou ayant une relation privilégiée avec une société ou une personne, notamment une société ou une personne pouvant faire des affaires ou obtenir ou encore conserver un avantage commercial pour la Société;
- des méthodes ou des délais de paiement inhabituels, comme de l'argent en numéraire dans des situations où un chèque ou un transfert bancaire serait attendu d'ordinaire; des paiements effectués via des intermédiaires ou des comptes de tierces parties; des paiements hors du pays où le service est fourni; des commissions excessives et/ou des commissions sans lien raisonnable avec des services clairement identifiés;
- le refus d'un agent éventuel de fournir des garanties écrites qu'il n'effectuera pas de paiements illicites.

## **Qu'en est-il des cadeaux d'entreprise et des marques d'hospitalité?**

Vous ne pouvez pas non plus solliciter ni accepter de cadeaux quelconques, même peu importants, qui semblent être offerts dans l'espoir de vous récompenser ou de vous influencer. Dans aucun cas vous ne pouvez offrir des cadeaux, des places de spectacle ou témoigner des marques d'hospitalité à autrui afin de l'influencer abusivement pour agir favorablement pour la Société.

Sous réserve d'interdiction conformément à une loi locale écrite, la politique de la Société autorise l'échange de cadeaux habituels, conformément aux règles de 21st Century Fox suivantes :

- Les cadeaux, places de spectacle ou marques d'hospitalités offerts à des représentants du gouvernement doivent être approuvés au préalable par le Bureau des relations gouvernementales s'il s'agit d'un représentant du gouvernement américain, ou par le département juridique de votre entité s'il s'agit d'un représentant de gouvernement non américain.
- Les cadeaux, places de spectacle et marques d'hospitalité, que ce soit dans le secteur public ou privé, doivent généralement être de valeur raisonnable, être de nature ou se produire dans un lieu respectable, avoir un objectif commercial légitime et respecter toute directive applicable spécifique à votre entité en matière de cadeaux d'entreprise, de places de spectacle et de marques d'hospitalité.
- En outre, des cadeaux non sollicités de faible valeur peuvent être offerts de manière saisonnière (par exemple, pendant les fêtes de fin d'année ou d'autres périodes de vacances) ou à des occasions spéciales (mariage, naissance, retraite, décès), lorsque le fait de ne pas donner ou accepter le cadeau serait considéré comme impoli ou culturellement problématique. Ces cadeaux doivent respecter toute directive spécifique établie par votre entité.
- La Société est autorisée à prendre en charge des frais de déplacement et d'hébergement raisonnables associés à l'invitation de représentants du gouvernement à participer à des activités liées aux affaires loin de leur bureau. Obtenez l'autorisation du département juridique de votre entité avant d'accepter de payer ou de rembourser les frais de déplacement et les frais connexes de représentants du gouvernement.

## **Existe-t-il des exceptions à ces interdictions?**

**Extorsion ou contrainte** – L'intégrité physique et la sécurité de nos employés, responsables et directeurs est d'une importance primordiale pour la Société, et nous n'attendons pas de vous que vous agissiez de sorte à mettre votre santé en danger. Par conséquent, il est possible de faire exception aux restrictions de la présente Politique si vous êtes forcé de payer un pot-de-vin par la menace ou la contrainte, ou s'il devient nécessaire de payer un pot-de-vin afin d'assurer votre intégrité physique ou votre santé. Nous attendons de vous que vous refusiez les tentatives d'extorsion d'argent dont vous êtes la cible, mais jamais au point de mettre en péril votre santé ou votre sécurité de quelque manière que ce soit. Néanmoins, si de telles circonstances se présentent et que vous êtes forcé d'effectuer un tel paiement, alertez-en le département juridique de votre entité ou 21st Century Fox dès que possible, et expliquez-lui complètement et honnêtement la situation. Vous ne devez en aucun cas tenter de couvrir l'incident, et vous ne devez en aucun cas falsifier des registres financiers afin de « maquiller » l'argent versé. En outre, vous devez également signaler au département juridique toute tentative d'extorsion d'argent dont vous êtes la cible, même si elle s'est avérée infructueuse.

**Paiements dits de facilitation** – Dans certaines circonstances très restreintes, la loi américaine autorise les paiements dits de facilitation. Il s'agit du fait de donner une chose de valeur modeste à des fonctionnaires de hiérarchie inférieure afin d'accélérer une action gouvernementale de routine et non discrétionnaire, comme la délivrance de visas, d'ordres de travaux ou la fourniture d'un service de téléphonie. Cependant, il arrive souvent que l'on ne puisse pas déterminer clairement ce qui relève d'un paiement de facilitation. En outre, les lois des autres pays à la juridiction desquels la Société se soumet, y compris le Royaume-Uni, interdisent souvent de tels paiements, et la politique de la Société consiste à respecter pleinement toutes les lois applicables. Avant d'effectuer un tel paiement, consultez toujours le département juridique de votre entité ou de 21st Century Fox. Si vous êtes susceptible d'être confronté à une situation dans laquelle vous anticipez la sollicitation d'un paiement de facilitation éventuel, comme lorsque vous vous rendez dans une partie du monde où les paiements de facilitation sont très courants, allez chercher conseil au préalable auprès du département juridique afin d'être préparé(e) à répondre à de telles demandes.

## **Quelles sont les exigences en matière de tenue des comptes?**

La Société s'engage à effectuer les contrôles financiers appropriés et à tenir correctement sa comptabilité. Tous les livres et les registres comptables de la Société doivent refléter avec exactitude toutes les transactions et tous

les paiements, et doivent se soumettre à toutes les procédures et à tous les contrôles financiers réguliers de la Société. Comme cela a été mentionné ci-avant dans la section relative à l'extorsion, même les paiements illicites doivent être enregistrés précisément. Les écritures falsifiées, incomplètes ou inexactes ayant pour objet de dissimuler la véritable nature d'une transaction sont interdites, de même que le sont les transactions « hors livre comptable ».

### **Quelles sont les sanctions pour infraction à la présente Politique?**

Les infractions à la présente Politique peuvent conduire à une action disciplinaire allant jusqu'à et incluant la cessation du contrat de travail pour un employé et la cessation de la relation commerciale avec une tierce partie. La Société peut alerter les autorités judiciaires si la situation le justifie; en effet, dans certains pays, il est obligatoire que la Société signale la suspicion de corruption aux autorités judiciaires compétentes. Les individus ayant commis des infractions aux lois anticorruption peuvent faire l'objet de sanctions civiles ou pénales, y compris des amendes et des peines d'emprisonnement. Vos collègues ainsi que la Société elle-même peuvent également faire l'objet de telles sanctions, même s'ils n'ont pas autorisé ou toléré ces actions illicites.

### **Que devez-vous faire en cas de suspicion ou de constatation d'une faute commise?**

Le non-signalement d'infractions suspectées à la présente Politique est considéré avec la plus grande gravité par la Société. Les employés qui suspectent ou constatent des infractions à la présente Politique doivent le signaler au département juridique de l'entité ou de 21st Century Fox, ou à Alertline de 21st Century Fox. Si vous déposez une plainte de bonne foi, même en cas d'erreur sur l'objet de la plainte, la Société vous protégera de toutes représailles.

Alertline est un numéro sans frais domestique/international dédié, pouvant être appelé à toute heure, de jour comme de nuit, disponible 24 h/24, 365 j/an. Des services de traduction sont disponibles via Alertline sur demande. Il est possible de déposer une plainte anonyme via Alertline, mais sachez qu'il est plus difficile d'enquêter sur des plaintes anonymes. La Société tentera cependant de maintenir la confidentialité de votre identité dans la mesure du possible.

Le numéro de téléphone international d'Alertline est le 855 306-7925 <sup>1</sup>

Le numéro de téléphone d'Alertline pour le Brésil est le 0800 892-0760

Le numéro de téléphone d'Alertline pour l'Argentine (et l'Amérique du Sud et centrale) est le 0800-444-1532

Le site Web d'Alertline est accessible à :

<http://21cf.alertline.com>

---

<sup>1</sup> Les personnes appelant de l'étranger doivent d'abord accéder au réseau AT&T avant de composer le numéro sans frais. Pour obtenir le code d'accès local international AT&T de votre pays, visitez [http://www.business.att.com/bt/international\\_dialing.jsp](http://www.business.att.com/bt/international_dialing.jsp)